

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY  
DU 22 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze octobre deux mil dix-neuf s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 38**

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale	X			
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky		X		PAVAGEAU Didier
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe		X		LARDIÈRE Jean-Luc
COCAULT Gaëlle		X		

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie		X		TENET Christiane
RENAUDET Irène	X		X	
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		
SIMON Anne-Sophie	X			
ROUBY Guillaume	X			
BRILAUD Roland	X			
RENAUDIN Henri-Marie		X		
GALLOT Bruno	X			
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
HERBRETEAU Ludovic			X	
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas		X		
VAY Georgette	X			

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :**

Anne-Jo GALLIEN et Didier PAVAGEAU

Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour :  
 Marché "aménagement du centre-bourg de Belleville" : Lot VRD – avenant : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## 1- DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS

*DÉLIBÉRATION 01*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative de crédits élaborés par la commission "Finances" pour ajuster les crédits budgétaires votés dans le cadre du budget primitifs 2019.

### 1- BUDGET "GENERAL"

#### Section de fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>011</b>	60632 Fournitures de petit équipement	820	6 000,00 €	
	6067 Fournitures scolaires	212	3 000,00 €	
	611 Contrats de prestations de services	020	16 000,00 €	
	6135 Locations mobilières	820	4 000,00 €	
	615231 Entretien voiries	822	18 000,00 €	
	615232 Entretien et réparation réseaux	814	12 000,00 €	
	61558 Autres biens mobiliers	823	32 000,00 €	
	6156 Maintenance	020	2 000,00 €	
	6162 Assurance obligatoire dommage	820	4 000,00 €	
	6226 Honoraires	020	6 000,00 €	
	6231 Annonces et insertions	020	1 000,00 €	
	6262 Frais de télécommunications	020	2 000,00 €	
			<b>106 000,00 €</b>	
<b>012</b>	6218 Autre personnel extérieur	421	<b>12 000,00 €</b>	
<b>023</b>	023 Virement à la section d'investissement	01	<b>200 000,00 €</b>	
65	6558 Autres contributions obligatoires	21	- 3 000,00 €	
	6574 Subventions de fonctionnement	421	- 15 000,00 €	
			<b>- 18 000,00 €</b>	
<b>67</b>	673 Titres annulés exercices antérieurs	01	3 000,00 €	
	678 Autres charges exceptionnelles	823	- 3 000,00 €	
			<b>- €</b>	
<b>013</b>	6419 Remboursements sur rémunérations	823		<b>5 000,00 €</b>
<b>73</b>	73111 Taxes foncières et d'habitation	01		46 000,00 €
	73212 Dotation solidarité communautaire	01		58 500,00 €
	73223 FPIC	01		70 000,00 €
	7343 Taxe sur les pylônes électriques	83		1 400,00 €
				<b>175 900,00 €</b>

<b>74</b>	7411 Dotation forfaitaire	01	44 000,00 €
	74121 Dotation de solidarité rurale	01	29 600,00 €
	74127 Dotation nationale de péréquation	01	4 400,00 €
	744 FCTVA	01	- 4 000,00 €
	74718 Autres	01	10 300,00 €
			<b>84 300,00 €</b>
<b>77</b>	7788 Produits exceptionnels divers	820	34 800,00 €
<b>TOTAL section de Fonctionnement</b>			<b>300 000,00 €    300 000,00 €</b>

**Section d'investissement**

<i>Opération</i>	<i>Chapitre / Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>OPFI Opérations financières</b>				
	02 Virement de la section de fonctionnement	01		200 000,00 €
	024 Produits cessions immobilisations	01		10 250,00 €
	10/10222 FCTVA	01		30 000,00 €
<b>OPNI Opération non individualisée</b>				
	13/13251 GFP de rattachement	01		- 103 200,00 €
<b>100 Acquisitions de matériels</b>				
	21/2188 Autres immobilisations	820	20 000,00 €	
<b>153 Opérations foncières</b>				
	21/2111 Terrains nus	01	5 000,00 €	
<b>185 Voirie, réseaux</b>				
	23/2315 Installations...	822	100 000,00 €	
<b>186 Aménagement centres-bourgs</b>				
	23/2315 Installations...	822	300 000,00 €	
	13/1323 Départements	820		125 000,00 €
<b>188 Bâtiments communaux</b>				
	21/2138 Autres constructions	820	- 200 000,00 €	
	13/1328 Autres	820		- 25 000,00 €
	21/2138 Autres constructions	820		7 950,00 €
<b>190 Aménagement des parcs</b>				
	21/2113 Terrains aménagés	823	10 000,00 €	
<b>191 Complexes sportifs</b>				
	21/2128 Autres agencements	41	10 000,00 €	
<b>TOTAL section d'Investissement</b>			<b>245 000,00 €</b>	<b>245 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives de crédits présentées ci-dessus.

## **2- FIXATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT ET LE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2020** *DÉLIBÉRATION 02*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la redevance assainissement applicable au 1er janvier 2020.

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs assainissement pour 2020.

### **➤ Commune déléguée de Belleville sur Vie**

	PART COMMUNALE	
	2019	Proposition 2020
Abonnement personne seule	8,00 € HT	8,00 € HT
Abonnement foyer 2 personnes et +	16,00 € HT	16,00 € HT
Prix du m <sup>3</sup> : de 0 à 40 m <sup>3</sup>		
Prix du m <sup>3</sup> : au-delà de à 40 m <sup>3</sup>		
Prix du m <sup>3</sup>	0,30 € HT	0,30 € HT

→ Participation au financement de l'assainissement : 2 000 €uros par logement ou tout local raccordé au réseau d'eaux usées

### **➤ Commune déléguée de Saligny**

	2019	Proposition 2020
Abonnement	36,00 € HT	36,72 € HT
Prix au m <sup>3</sup>	1,75 € HT	1,78 € HT

→ Participation au financement de l'assainissement : 2 000 €uros par logement ou tout local raccordé au réseau d'eaux usées

## **3- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2019 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE** *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire expose que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils municipaux concernés.

→ Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le montant du fonds de concours 2019 qui peut être attribué par la Communauté de communes Vie et Boulogne à la commune de BELLEVIGNY, est de **261 657 €**.

Il propose de présenter les réalisations suivantes, qui peuvent bénéficier d'un fonds de concours, au titre de la dotation 2019 :

→ **Construction vestiaires de football à Belleville Sur Vie**

*Coût de l'opération (travaux et honoraires) : 666 612 € TTC (pas de récupération de TVA)*

Plan de financement :

✓ Subvention Fédération Française de Football :	20 000 €
✓ Subvention D.E.T.R. :	104 046 €
✓ Subvention Département :	41 000 €
✓ Subvention Région :	50 000 €
✓ Fonds de concours 2019 Communauté de Communes :	<b>165 000 € - 1</b>
✓ Autofinancement :	<u>286 566 €</u>
	666 612 €

→ **Aménagement halle marché couvert à Belleville Sur Vie**

*Coût de l'opération (achat bâtiment, travaux et honoraires) : 359 000 € TTC (pas de récupération de TVA)*

Plan de financement :

✓ Subvention Etat (DSIL) :	82 520 €
✓ Subvention Département :	50 000 €
✓ Subvention Région :	66 500 €
✓ Fonds de concours 2019 Communauté de Communes :	51 000 € - 1
✓ Autofinancement :	<u>108 980 €</u>
	359 000 €

→ **Travaux voirie 2019 Saligny (rue de la Gravette 2) :**

*Coût de l'opération (travaux) : 129 000 € TTC (pas de récupération de TVA)*

Plan de financement :

✓ Fonds de concours 2019 Communauté de Communes :	45 657 € - 1
✓ Autofinancement :	<u>83 343 €</u>
	129 000 €

**-1 TOTAL fonds de concours 2019 : 261 657 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Sollicite de la Communauté de Communes Vie et Boulogne une subvention d'équipement d'un montant de 261 657 €, au titre du fonds de concours 2019, pour financer les équipements énumérés.

→ Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette demande.

**4- ACOMPTE SUBVENTION "FOURNITURES SCOLAIRES 2019/2020 AUX ÉCOLES PRIVÉES DE BELLEVIGNY** *DÉLIBÉRATION 04*

En ce début d'année scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal comme les années précédentes, de voter un acompte au titre de la subvention "fournitures scolaires" 2019/2020 pour les écoles privées de BELLEVIGNY.

Il propose de verser la moitié de la subvention accordée pour l'année scolaire 2018/2019, soit :

→ École privée Saint Augustin Belleville (OGEC) :	4 180,00 €
→ École privée du Sacré Cœur Saligny (OGEC) :	2 440,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement des acomptes pour la subvention "fournitures scolaires" aux écoles privées de BELLEVIGNY.

**5- MARCHÉ "AMÉNAGEMENT D'UNE HALLE MARCHÉ COUVERT" : LOT N° 03 – AVENANT N° 02** *DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification a été proposé pour les travaux de la halle (habillage extérieur pour support zinc) :

L'ensemble de l'avenant n° 02 s'élève à 1 453,90 €uros hors taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant n° 02 pour le lot n° 03.

**6- DÉLÉGATION AU MAIRE POUR PASSER DES CONTRATS SAISONNIERS OU ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS** *DÉLIBÉRATION 06*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de besoins ponctuels de personnels pour assurer des remplacements longue durée ou faire face à des besoins saisonniers ou surcroit de travail, il peut être fait appel à du personnel contractuel.

Ces personnels sont recrutés sur la base de contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, à procéder au recrutement de personnels sous les conditions ci-dessus évoquées.

**7- CONVENTION "FOURRIÈRE" POUR LES VOITURES ÉPAVES** *DÉLIBÉRATION 07*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est confrontée de plus en plus fréquemment à la présence de véhicules immobilisés en longue durée sur le domaine public (stationnements, trottoirs...) en illégalité avec la réglementation, créant une gêne voire un danger pour les usagers.

Les services municipaux ne sont pas habilités à procéder au retrait de ces véhicules (après les formalités d'usage de prévenance du propriétaire). Il est donc proposé de contracter avec une société d'enlèvement agréée pour effectuer la mise en fourrière des véhicules.

Une convention est portée à la connaissance du Conseil Municipal indiquant les missions du prestataire. Dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas solvable ou injoignable, la prestation sera facturée 200 €uros TTC à la Commune.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **8- TRANSFERT DES POINTS LUMINEUX À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE** *DÉLIBÉRATION 08*

Dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques, il convient d'acter le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités des communes vers la Communauté de communes Vie et Boulogne ».

Un recensement du nombre de points lumineux a été effectué par les services en collaboration avec le SyDEV (voir annexe). Y sont répertoriés le nombre de points lumineux restant à la charge de la commune et ceux transférés à la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Dans l'hypothèse où le transfert n'est pas matériellement possible (armoires électriques qui alimentent des points lumineux situés en ZA et hors ZA), il est proposé une participation financière à la charge de la commune concernée ou de la CCVB au prorata du nombre de points lumineux.

Il est donc proposé d'acter les transferts des points lumineux par délibérations concordantes des communes et de la CCVB comme suit :

### **➤ Transfert entre La Commune de BELLEVIGNY et La Communauté de communes de Vie et Boulogne, 24 rue des Landes - 85170 LE POIRE SUR VIE**

- Intitulé de la ZA transférée : ZA Le Petit Bourbon
- Points lumineux transférés : N°012-001 à 012-012 soit 12 points
- Armoire concernée restant au patrimoine communal : 012
- Nombre de Point lumineux raccordés en totalité sur l'armoire : 17
- Nombre de Points lumineux restant au patrimoine de la commune : 5
- Modalités de transfert : Convention à passer entre les deux parties. La commune de BELLEVIGNY retire de son patrimoine auprès du SYDEV les 17 points lumineux cités ci-dessus. La commune verse à la CCVB chaque année une participation financière au prorata des points lumineux.

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'acter le transfert du patrimoine « Eclairage public des zones d'activités de la commune vers la Communauté de Communes Vie et Boulogne » comme précisé ci-dessus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Maire d'exécuter la présente délibération.

## **9- ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ** *DÉLIBÉRATION 09*

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération n° 2018-10-09 du 23 octobre 2018, le Conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE dans les conditions tarifaires ci-dessous :

→ **Garantie 1** : maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire

GARANTIE OBLIGATOIRE : INCAPACITE DE TRAVAIL								
Base des cotisations	TIB + NBI + RIB							
Base des prestations	TIN + NBI + RIN (sauf CIA et PFA)							
Choix du Niveau par l'agent Assuré								
Niveaux :	N 1	N 2	N 3	N 4	N 5	N 6	N 7	N 8
TIN + NBI si DT/IJ :	90%	90%	90%	90%	100%	100%	100%	100%
RIN si DT/IJ :	0%	90%	90%	90%	0%	90%	90%	90%
RIN si PT franchise 30J	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%	0%
RIN si PT franchise 90 J	0%	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%
Taux de cotisation								
Taux HT :	0.57%	0.70%	0.73%	0.72%	0.71%	0.86%	0.90%	0.89%
Taux TTC :	0.61%	0.75%	0.78%	0.77%	0.76%	0.92%	0.96%	0.95%

→ **Garantie 2** : invalidité (indemnité journalière à hauteur de 90 % TIN+ NBI) – 0,52 % TTC

→ **Garantie 3** : perte de retraite consécutive à une invalidité à hauteur de 90 % – 0,26 % TTC

→ **Garantie 4** : décès (100% TIN + NBI annuel) – 0,25 %

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

Il appartient à présent au Conseil de se prononcer sur :

→ L'adhésion de la commune, via une convention d'adhésion tripartite, à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble de ses agents avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE ;

→ Le cas échéant, le montant de la participation financière de la collectivité et ses modalités d'attribution.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Vendée,



- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation au prestataire TERRITORIA MUTUELLE,
- Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 15 octobre 2019,

Le Conseil, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **Article 1** : D'autoriser le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE pour le risque « prévoyance », dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.
- **Article 2** : De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 9,00 €uros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour la garantie 1 « maintien de salaire ».  
Le montant de cette participation est plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent et est exprimé en € bruts.  
La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.
- **Article 3** : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

## 10- MARCHÉ "FOURNITURES ADMINISTRATIVES" : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES *DÉLIBÉRATION 10*

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et des communes d'AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, LA CHAPELLE PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE SUR VIE, MACHE, ST DENIS LA CHEVASSE, ST ETIENNE DU BOIS, ST PAUL MONT PENIT et LES EHPAD RESIDENCE YVES COUGNAUD DU POIRE SUR VIE et LES GLYCINES DE ST DENIS LA CHEVASSE

En matière de fournitures administratives.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Commune du Poiré sur Vie en qualité de Coordonnateur,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les collectivités adhérentes et les EHPAD Résidence Yves COUGNAUD du Poiré sur Vie et Les Glycines de St Denis la Chevasse pour la passation d'un marché de fournitures administratives.

**Article 2** : Adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne pour les lots :

- Lot 1 Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 2 500,00 €uros.
- Lot 2 Papier pour un montant maximum HT par an de 1 500,00 €uros

**Article 3 :** Autoriser le lancement de la procédure pour le marché « groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives ».

**Article 4 :** Autoriser Monsieur le Maire Président à signer toutes les pièces du marché dans la limite des seuils maximum HT par an :

→ Lot 1 Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 2 500,00 €uros.

→ Lot 2 Papier pour un montant maximum HT par an de 1 500,00 €uros

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 2 fois.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Roche sur Yon pour l'exercice du contrôle de légalité.

## **11- REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR VISITE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SÉNAT**

### *DÉLIBÉRATION 11*

Monsieur Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déplacement du Conseil Municipal au Sénat le 26 novembre prochain, Monsieur le Maire a dû faire l'avance de fonds pour l'achat des billets de train.

Cette avance s'élève à 1 800 €uros et il propose au Conseil Municipal d'en effectuer le remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et décide de rembourser la somme de 1 800 €uros à Monsieur Régis PLISSON

## **12- MARCHÉ "AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE BELLEVILLE" : LOT VRD - AVENANT**

### *DÉLIBÉRATION 12*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications ont été apportées en cours de chantier pour l'aménagement du centre-bourg de Belleville récapitulées sous les postes suivants :

#### **RÉCAPITULATIF**

1. Divers travaux de préparation du terrain et terrassement (en + et en -)	1 143,85 €
2. Voirie : réfection finale de la voirie départementale (recette du Département en contrepartie)	42 819,29 €
3. Divers travaux d'assainissement eaux pluviales (en + et en -)	1 922,93 €
4. Toilettes publiques (WC) : la pose prévue a été réalisée par le fournisseur	- 385,12 €
5. Fontaines : ajout de la brumisation	8 941,00 €
6. Fourreaux divers rajoutés entre Mairie et Halle	5 115,50 €
	<hr/>
TOTAL HT	59 557,45 €
TVA 20 %	11 911,49 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>71 468,94 €</b>

Le marché global s'élève à 567 296,89 €uros TTC augmenté de 71468,94 € TTC avec l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet avenant.

### **13- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
  - ✓ Parcelle 019 AC 478  
M. & Mme B. LECAUDEY → M. S. PHELIPPEAU & Mme A. PELLETIER
  - ✓ Parcelle 019 AB 659  
Congrégation des Sœurs de Mormaison → M. & Mme E. HUGON
  - ✓ Parcelle 019 AB 039  
Consorts GUYET → M. & Mme D. PIQUERET
  - ✓ Parcelle 019 ZB 311  
M. & Mme C. DAVID → Melle E. BACLE
  - ✓ Parcelle 019 AB 143  
Mme R. FRADET → M. L. DOUSSOT
- Commune déléguée de Saligny
  - ✓ Parcelles 279 AC 167 – 279 AC 168 – 279 AC 170 – 279 AC 184  
Consorts GIRARD → M. Xavier BANCHEREAU
  - ✓ Parcelle 279 AB 283  
Département de la Vendée → Consorts POTIER
- Pour information, bien situé en zone UE (compétence Communauté de Communes Vie & Boulogne)
  - ✓ Parcelles 019 ZB 150 – 019 ZB 151  
Communauté de Communes Vie & Boulogne → SCI Les Platanes 5

### **14- RAPPORTS D'ACTIVITÉ (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE ET SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX)**

Monsieur le Maire présente les différents rapports d'activité (Communauté de Communes Vie et Boulogne et Syndicat Départementaux).

### **15- RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **A- C.C.A.S (Anne-Jo GALLIEN – Sophie PLISSONNEAU)**

Anne-Jo GALLIEN rend hommage à Danielle NICOLLEAU, décédée récemment. Elle a été un membre actif de la mise en place des ateliers cérébraux.

Anne-Jo GALLIEN évoque le programme de la Semaine Bleue (sortie cinéma, après-midi jeux, sortie à Angers, visite de TRIVALIS...).

Elle rappelle les dates des deux prochains spectacles : "Sur la route des Balkans" le 3 novembre à Longeville sur Mer et "Mélodie en Retz" le 17 novembre à la Salle des Fêtes de Belleville.

Le Goûter de Noël du 18 décembre prochain est en préparation.

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal que les marchés vont reprendre avec la mise en service des Halles de Belleville. Le premier marché aura lieu le mercredi 6 novembre à partir de 16 heures 30.

Sophie PLISSONNEAU donne le compte-rendu des assemblées générales de Tremplin et d'ACEMUS :

- TREMPLIN : 40 685 heures réalisées en 2019 (- 2 814 heures par rapport à 2018)
- ACEMUS : + 33 % de vente de produits bruts de maraîchage (9 325 €uros) et + 21 % d'activités pour les ateliers "espaces verts".

#### **B- Écoles (Sophie PLISSONNEAU – Jean-Luc LARDIÈRE)**

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal sur les prochaines dates des conseils d'écoles :

- École Élémentaire des Chaumes : 7 novembre
- École Maternelle des Chaumes : 14 novembre
- École Primaire le Sablier du Frêne : 12 novembre

#### **C- Enfance – Famille (Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique VILMUS)**

Marie-Dominique VILMUS évoque :

- LAEP itinérant ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre, 18 familles en ont bénéficié et 20 enfants ont été accueillis,
- Soirée ciné débat à l'Espace Charette le 22 novembre sur les relations en famille
- Büsra DAGLAR, Corps Européen Solidaire, terminera sa mission fin février 2020. La Commission envisage un nouveau contrat en 2020.

#### **D- Communication – Culture (Jean-Luc LARDIÈRE – Sébastien BONNET)**

Jean-Luc LARDIÈRE évoque l'accueil des nouveaux habitants le 4 octobre ; 15 familles y ont participé.

Sébastien BONNET fait le retour sur le forum des associations. Cette manifestation sera organisée tous les deux ans (souhait des participants).

Sébastien BONNET évoque la réunion du 28 octobre pour la préparation de l'exposition artistique.

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal de l'animation organisée par la bibliothèque de Saligny : la mise en place d'un planétarium salle du Quadrille le 24 octobre.

#### **E- Vie Associative (Sébastien BONNET – Jacky MARTIN)**

Sébastien BONNET informe le Conseil Municipal de la qualité des échanges entre les associations Bellevignaises pour l'occupation des salles et des équipements sportifs lors des manifestations exceptionnelles.

#### **F- Voirie – Réseaux (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)**

Patrick SIMON évoque

- La finition des abords du terrain de foot au pôle sportif de Belleville,
- La réfection des trottoirs et la réalisation des stationnements sur voirie rue du Stade,
- La mise en place d'un panneau indicateur "boîte aux lettres la Poste" rue du Stade,

→ La réfection des trottoirs et la réalisation des stationnements sur voirie rue de Gaille.

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal que le point-à-temps a été réalisé sur Saligny.

#### **G- Patrimoine (Pascale PILNIÈRE – Léonard BROUSSELY)**

Pascale PILNIÈRE informe le Conseil Municipal sur le résultat de l'appel d'offres de l'extension du périscolaire rue du Stade :

Lots	Ets	Prix base HT	Option	TOTAL HT
01 Voirie - Réseaux divers	ATLANROUTE SAS	10 598,80 €		10 598,80 €
02 Gros œuvre (SERBA)	R2B2	42 897,04 €		42 897,04 €
03 Traitement anti-termites	SAPA	352,00 €		352,00 €
04 Charpente bois / menuiseries bois	CHARPENTIER DU BORD DE LOGNE	5 813,24 €		5 813,24 €
05 Menuiseries aluminium	CONCEPT MENUISERIE	6 747,65 €		6 747,65 €
06 Couverture - étanchéité	OUEST ÉTANCHE	12 493,64 €		12 493,64 €
07 Cloisonnement / isolation	TECHNI PLAFONDS	5 553,52 €		5 553,52 €
08 Plafonds acoustiques	SARL HERVOUET	1 944,00 €		1 944,00 €
09 Carrelage / faïence	BATICERAM	6 915,70 €		6 915,70 €
10 Peintures	AUCHER SARL	2 350,00 €	324,00 €	2 674,00 €
11 Plomberie - sanitaires - chauffage - VMC (ATBI)	SA TURQUAND	13 030,30 €		13 030,30 €
12 Électricité (ATBI)	SA TURQUAND	4 877,71 €		4 877,71 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>113 573,60 €</b>	<b>324,00 €</b>	<b>113 897,60 €</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet PELLEAU assurera la maîtrise d'œuvre pour le projet de boulodrome (études en cours).

Léonard BROUSSELY informe le Conseil Municipal sur l'avancée des travaux pour l'aménagement du bar restaurant.

Il informe également le Conseil Municipal sur les travaux de l'Église de Saligny :

- Rénovation de la sacristie (couverture, murs, menuiseries, sols)
- Réparation des bancs de l'Église ainsi que 3 vitraux.

Les entreprises ont été retenues et un planning va être réalisé.

#### **H- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)**

Michel ALLAIN présente les travaux d'aménagement du cimetière de Saligny :

- Engazonnement des allées,
- Recouvrement en copeaux des concessions non entretenues.

Il évoque également l'aménagement de la place du Village à Saligny. Il présente le projet d'abri-bus qui sera réalisé à côté des sanitaires en remplacement de la halle.

Les travaux du plan d'eau des 2 Fontaines sont terminés avec en complément un anti batillage sur la digue. La mise en eau est prévue pour novembre.

Félix FLEURY évoque les travaux d'aménagement du cimetière de Belleville :

- Traçage des places de stationnement en zone bleue,
- Remplacement de la clôture Nord et Est,
- Verdissement de la zone en arrière-plan.

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal sur l'avancée des travaux de l'aménagement du centre-bourg de Belleville en cours de finition.

Il reste les plantations et le mobilier urbain à installer.

Les murs en pierre sont en cours de création par les services techniques.

Le bloc "sanitaires" a été installé et sera prochainement habillé avec un mur en pierre.

## 15- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque l'arrivée de la fibre en 2020 pour la partie Sud de Belleville et les entreprises. La suite est programmée pour 2021.

Le bâtiment arrière de la halle va être rénové (toiture) par l'EPF en fin d'année.

### Planning des réunions

→	Mardi	29	octobre	20 H 00	Saligny	Adjoints	
→	Mardi	5	novembre	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	12	novembre	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	19	novembre	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	26	novembre	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	3	décembre	20 H 00	Saligny	Adjoints	
→	Mardi	10	décembre	20 H 00	Belleville	Conseil Municipal	Débat du DOB 2020
→	Mardi	17	décembre	20 H 00	Saligny	Adjoints	
→	Mardi	7	janvier	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	14	janvier	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	21	janvier	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	28	janvier	20 H 00	Belleville	Adjoints	
→	Mardi	4	février	20 H 00	Belleville	Conseil Municipal	Vote du Budget 2020
→	Mardi	11	février	19 H 00	Saligny	Soirée CM	
→	Mardi	18	février	20 H 00	Saligny	Adjoints	
→	Mardi	25	février	20 H 00	Saligny	Adjoints	
→	Mardi	3	mars	20 H 00	Saligny	Adjoints	

Le 11 février : Conseil Municipal : repas de fin de mandat

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :*

1. Décision Modificative de Crédits
2. Fixation des tarifs assainissement et de la participation financière à l'assainissement collectif pour 2020
3. Demande de fonds de concours 2019 Communauté de Communes Vie et Boulogne
4. Acompte subvention "fournitures scolaires" 2019/2020 aux écoles privées de BELLEVIGNY
5. Marché "aménagement d'une halle marché couvert" : Lot n° 03 – Avenant n° 02
6. Délégation au Maire pour passer des contrats saisonniers ou accroissement temporaire d'activités
7. Convention "fourrière" pour les voitures épaves
8. Transfert des points lumineux à la Communauté de Communes Vie et Boulogne
9. Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et fixation du montant de la participation de collectivité
10. Marché "fournitures administratives" : adhésion au groupement de commandes
11. Remboursement de frais pour visite du Conseil Municipal au Sénat
12. Marché "Aménagement du centre-bourg de Belleville" : Lot VRD - avenant

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
LARDIÈRE Jean-Luc	PILNIÈRE Pascale	BROUSSELY Léonard	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	PLISSONNEAU Sophie	SIMON Patrick	VILMUS Marie-Dominique
FRUGIER Marie-Dominique	PAVAGEAU Didier	MALGARINI Gwénaëlle	TENET Christiane
GIRARDEAU Jérôme	MOUSSELEKY Denis	VRIGNAUD Nadège	SIMON Anne-Sophie
ROUBY Guillaume	BRILLAUD Roland	GALLOT Bruno	MIMEAU Nicolas
PELÉ Yvan	GOUAS Corinne	BONNET Sébastien	GATTEAU Lydia
VAY Georgette			

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 23/10/2019